



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE

2023 112 AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et notamment son article L.212-2-1 ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de faire appel à une société possédant les compétences requises par la réglementation, pour exercer la fonction de coordonnateur en matière de sécurité et de santé des travailleurs sur le projet de l'extension de l'accueil de loisirs du groupe scolaire Camille Magné ;

Considérant que l'avenant à la prolongation de mission CSPS de 4 mois – l'extension de l'accueil de loisirs groupe scolaire Camille Magné du contrat N°Q-1527169 – 0796252 présenté par la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION répond aux besoins de la municipalité.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter l'avenant au contrat de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION – Immeuble Le Patio – 38 Avenue Lingenfeld – 77200 TORCY, afin de réaliser la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) extension de l'accueil de loisirs du groupe scolaire Camille Magné.

ARTICLE 2 : Le montant total de la dépense est de **2 200 € HT** soit **2 640 € TTC (deux mille six cent quarante Euros toutes taxes comprises)**.

ARTICLE 3 : La durée du contrat est fixée à compter de la date d'acceptation de Mme le Maire et ce jusqu'à l'achèvement des travaux.

ARTICLE 4 : D'imputer la dépense correspondante de la manière suivante :

- ✚ Part fonctionnement du budget VILLE :
 - Gestionnaire : BATI
 - Fonction : 331
 - Article : 2131
 - Opération : ALSH
 - Service : BATI
 - Antenne : BATALC

Ampliation transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Madame Anne-Marie PETITPEZ, société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

FAIT A BREUILLET, LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS.



Mme Le Maire,


Véronique MAYER.

Mis en ligne le 21/12/2023 à 15h46

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20231215-2023112AGD-